



Capitalisation des expériences de gestion des déchets

**dans le cadre du dispositif
de solidarité internationale du Syctom**



syctom

l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE
2025**

PRINCIPAUX ACRONYMES

AAP	Appel à projets
AIMF	Association internationale des Maires francophones
APD	Aide publique au développement
APICI	Appui à l'Intensification et la Commercialisation de l'Agriculture
COP	Conférence des parties
DCATD	Projet De la Collecte Au Transformation des Déchets
EdM	Entrepreneurs du Monde
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
GDS	Gestion des déchets solides
GI-Mono	Groupement intercommunal du Mono
ID	Initiative Développement
IEC	Information, éducation, communication
MEJ	Mouvement pour l'Épanouissement des Jeunes
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PAGEDS	Promouvoir les actions de gestion des déchets au Sud
PASPEVO	Projet d'Amélioration des Services Publics Essentiels de Vogan
SDSN	Sustainable Development Solutions Network
TETARD	Territoire Engagé pour la Transition Agroécologique et la Résilience Durable

INTRODUCTION



Contexte de la capitalisation

La gestion des déchets : parent pauvre de la coopération internationale ?

En 2024, le Sustainable Development Solutions Network (SDSN) mettait en exergue la triple crise planétaire à laquelle le monde était confronté : le changement climatique, la perte de biodiversité, la pollution et les déchets.

Concernant la production de déchets, le volume de déchets dans le monde devrait croître de manière exponentielle : de 2,3 milliards de tonnes en 2023, il pourrait atteindre **3,8 milliards de tonnes en 2050**, dépassant les prévisions du précédent rapport consacré à ce thème par la Banque mondiale. Cette surproduction génère des conséquences néfastes dans l'ensemble des pays du monde, environnementales, sociales, sanitaires. Le rapport publié pour la VI^e session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, organisée en 2024 à Nairobi a ainsi estimé de 400 000 à un million le nombre de personnes qui meurent chaque année de maladies liées à une gestion inappropriée des ordures (diarrhées, paludisme, pathologies cardiovasculaires, cancer).

La situation est d'autant plus alarmante dans les pays à faible revenu, où les taux de collecte ne dépassent pas 40 % du fait d'un manque de moyens pour contrôler et gérer efficacement cette production exponentielle. Les auteurs du rapport en appellent donc à la responsabilité politique : « les dirigeants politiques doivent reconnaître l'urgence de la crise et ses impacts sur la société ». Cette prise de conscience devrait dès lors s'incarner par une prise en charge des enjeux de gestion des déchets, mais également des dynamiques de solidarité internationale, dès lors que la circulation des déchets et les impacts associés ne connaissent pas de frontière.

Dans l'alignement du cadre mondial sur les objectifs de développement durable qui souligne les enjeux de coopération autour des défis environnementaux et sociaux (ODD 17), l'aide publique au développement désigne l'ensemble des financements apportés par les acteurs publics des pays les plus favorisés pour améliorer les conditions de vie dans les pays moins favorisés. En 2021, environ 27 % de l'APD française était allouée au secteur climat et environnement (environ 4,5 milliards d'euros sur le budget total de 16,3 milliards d'euros). Or, après une période de croissance entre 2017 et 2022, une diminution notable a été observée récemment. En 2023, l'APD française s'élevait à 13,9 milliards d'euros, soit une baisse de 13 % par rapport à l'année précédente. Cette tendance s'est accentuée avec une réduction supplémentaire de 742 millions d'euros en février 2024, suivie d'une proposition de diminution de 1,3 milliard d'euros dans le projet de loi de finances pour 2025, représentant une contraction de 34 % par rapport à 2024.

De façon décentralisée, depuis les années 1990, de nombreuses collectivités locales se sont engagées dans des projets d'aide internationale en tissant des liens de coopération avec des collectivités des pays plus défavorisés. Ces actions de solidarité internationale concourent par exemple à financer des infrastructures de gestion des déchets afin d'améliorer la sécurité, la salubrité de l'environnement public mais aussi de contribuer au partage de l'expertise technique des collectivités locales en matière de gestion des déchets. Pour favoriser ces dynamiques, la loi du 7 juillet 2014 permet aux collectivités locales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages d'affecter jusqu'à 1% de leurs ressources à des actions de coopération internationale. Cette disposition détermine un socle réglementaire à l'action internationale des collectivités locales et sécurise les modalités associées.

Cependant, le 1% reste peu mobilisé par les collectivités locales et sous-utilisé par rapport au 1% Eau¹. Par rapport au secteur de l'eau, le secteur des déchets semble souffrir d'un manque de reconnaissance et d'investissement : il existe moins de guichets de financement disponible ; les acteurs du développement semblent avoir moins investi dans ce secteur jugé complexe. À titre d'exemple, la mise en place de bornes fontaines pour favoriser l'accès à l'eau est relativement simple à effectuer et à suivre, tandis que la mise en place d'un service de collecte requiert la mise en place d'une équipe et d'une organisation logistique, pour récupérer, déplacer et stocker les déchets de façon économiquement viable.

¹ Etude 1% Déchets, Eau, Energie, Arnaud Laaban

Le 1% déchets et l'Appel à projets du Syctom : des outils majeurs de la coopération décentralisée pour financer des projets de Gestion des déchets

Depuis, 2015, le Syctom a mis en place un programme d'action internationale du Syctom qui se décline en trois volets :

- 1** La mise en place de projets de coopération décentralisée, au sein desquels sa mission est de fournir une assistance technique à des projets²
- 2** La conduite d'actions de plaidoyer, à l'échelle française et européenne, qui l'ont conduit, par exemple, à soutenir le nouveau plan d'action pour l'économie circulaire de février 2021 auprès du Parlement européen
- 3** L'appel à projet annuel Solidarité Déchets (AAP Solidarité Déchets), qui vise à soutenir des projets d'amélioration de la gestion des déchets dans les pays des Suds, et plus généralement, à promouvoir l'atteinte des ODD

Le dernier volet, l'AAP Solidarité Déchets, s'appuie sur la mobilisation du dispositif 1%. D'abord dédié aux secteurs eau / assainissement et énergie, le 1% permet aux collectivités territoriales depuis la loi dite « Thiollière » (2007), de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

En 2014, avec la loi développement et solidarité internationale, le 1% est étendu au secteur des déchets. Désormais, les collectivités, EPCI, syndicats mixtes ou les ONG partenaires avec un financement de la collectivité peuvent affecter un maximum de 1% des recettes propres de leur budget relatif aux services de gestion des déchets ménagers à des actions de solidarité internationale dans ce secteur³.

De par le montant de l'enveloppe allouée⁴, son positionnement en France dans le secteur de la gestion des déchets et à l'international depuis 2015, le Syctom occupe une place majeure dans la mobilisation du 1% déchets et, plus largement, dans la coopération décentralisée et non gouvernementale française.

² D'après le site du Syctom, celui-ci est actuellement engagé dans deux projets de coopération au Kazakhstan et aux Philippines pour lesquels il a été lauréat d'appels à projet de l'AFD et du Ministère français de l'économie.

³ Avant cela, dès 2005, la loi Oudin Santini autorise les collectivités territoriales qui le souhaitent, ainsi que les six agences de l'eau, à affecter un maximum de 1% des recettes propres de leurs budgets relatifs aux services d'eau et d'assainissement à des actions de solidarité internationale dans ces secteurs#. Depuis 2006, l'amendement Pintat de la loi Oudin-Santini permet dorénavant aux acteur.ice.s du service public de distribution de l'électricité et du gaz (communes, EPCI, syndicats) de consacrer également jusqu'à 1 % de leur budget à des actions de coopération internationale dans le secteur de l'énergie

⁴ L'évaluation conduite en 2020 sur le dispositif de solidarité internationale du Syctom indiquait ainsi que, sur la période 2015-2019, les fonds mobilisés par le Syctom dans le cadre de l'AAP Solidarité Déchets représentaient 44% du total des fonds mobilisés au titre du 1% déchets.

Le Syctom, acteur public du traitement et de la valorisation des déchets

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est un acteur public majeur de la gestion des déchets en Île-de-France. Depuis près de 40 ans, le Syctom assure le service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers pour 81 communes réparties dans 11 territoires adhérents en Ile-de-France, servant ainsi près de 5,7 millions d'habitants.e.s.

Chaque année, le Syctom traite environ 2,2 millions de tonnes de déchets ménagers, qu'il valorise sous forme de matières et d'énergie. Pour accomplir cette mission, il dispose de 9 unités de traitement, comprenant 3 centres de valorisation énergétique, 4 centres de tri et 2 centres de transfert, ainsi que des déchèteries.

En tant que premier opérateur public européen dans son domaine, le Syctom s'est fixé l'objectif ambitieux du « zéro déchet non valorisé ». Il se positionne comme un pilier de l'économie circulaire et de la ville durable, s'engageant aux côtés des collectivités adhérentes et de l'ensemble des acteurs du secteur pour accélérer la transition écologique. Ses missions incluent la réduction des quantités de déchets produits, l'accompagnement dans le traitement des flux spécifiques et une réflexion prospective permanente sur le devenir des déchets, intégrant toutes les formes de valorisation possibles.

Le Syctom œuvre également auprès des pouvoirs publics pour faire entendre les enjeux et les complexités de la gestion territoriale des déchets, notamment le rôle des collectivités. Par ailleurs, le Syctom s'engage auprès des publics-relais pour changer les perceptions et les comportements vis-à-vis des déchets, sensibilisant à la nécessité de réduire leur production et d'améliorer le tri, tout en incitant à agir pour préserver les ressources naturelles.

Son action internationale, bien que moins connue, constitue un axe clé de son intervention. Fort de son expertise, le Syctom contribue ainsi à l'effort international pour la préservation des ressources de la planète et l'amélioration de la santé publique, dans une approche systémique et globale, et une vision à long terme. Il apporte son soutien pour favoriser l'essor de politiques de gestion des déchets efficientes à l'étranger et soutient la mise en œuvre de projets concrets de terrain.



Présentation succincte des projets financés

Depuis 2015, en 10 ans, le Syctom a financé 56 projets dans 22 pays. Quatre pays concentrent le plus de projets : le Sénégal, avec 8 projets financés, le Togo, avec 7 projets, le Cameroun et Madagascar avec 6 projets.

La plupart des projets se concentrent sur le continent africain (42) avec une majorité de projets en Afrique de l'Ouest (Togo, Bénin, Guinée, Sénégal, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Burkina Faso,) puis en Afrique Centrale (Cameroun, République du Congo) dans l'océan indien (Madagascar, Comores) et au Maghreb (Maroc). Le reste des projets se répartit entre l'Asie du Sud-Est (Laos, Cambodge, Myanmar, Vietnam), la région Caraïbes (Haïti), et le Moyen-Orient (Liban, Jordanie).



Les porteurs de projets sont principalement des grandes ONG de développement et humanitaires (Gret, CORAIL, Eau et Vie, Experts-Solidaires, HAMAP Humanitaire, Care France, ACTED, SEVES, Agrisud...) et de manière plus marginale les associations spécialisées dans la coopération entre deux pays (Coopération Atlantique Guinée 44, Conseil des béninois de France, ELANS au Cameroun, DHDS Diaspora Halaybe pour le Développement et la solidarité France en Mauritanie, Aslav au Congo). D'autres types d'acteurs sont aussi représentés tels que les collectivités et les départements (Département des Yvelines), des réseaux d'acteurs pour la solidarité telle que GESCOD Grand Est qui est un réseau régional multi acteurs (RRMA), ou encore l'Association Internationale des Maires Francophones qui réunit des collectivités. Enfin, on trouve aussi la coopérative Nerketa au Burkina Faso.



Les projets portent pour la plupart des activités mixtes intégrant des études de faisabilité, des activités de sensibilisation, la mise en place d'un service (pré-collecte, collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets) ou encore des activités de renforcement de capacités. Souvent, les projets se déroulent en plusieurs phases :

- une première phase pour lancer une étude de faisabilité accompagnée d'activités de sensibilisation pour planifier la mise en place du service de gestion des déchets,
- une deuxième phase pour mettre en place un service (pré-collecte, valorisation des déchets) et renforcer les capacités des acteurs locaux dans un territoire,
- une troisième phase pour généraliser et renforcer le service. La dimension sensibilisation est quasi présente dans tous les projets avec pour objectif de faire adhérer aux services proposés et influencer sur les changements de comportements des populations pour protéger leur environnement.



Les activités de mise en place des services de pré-collecte se déroulent principalement en milieu urbain et sont souvent planifiées avec les collectivités et les associations locales. Concernant les projets de valorisation, il s'agit principalement de valorisations des déchets organiques par le compostage, peu de projets portent le traitement ou la valorisation de déchets plastiques ou de D3E. Certains projets portent aussi une perspective d'autonomisation économique et d'inclusion sociale des populations participant aux services mis en place comme les femmes ou certaines populations marginalisées dans des quartiers précaires. La maîtrise d'ouvrage est souvent accompagnée d'activités de renforcement de capacités dont des réflexions autour des modèles économiques envisageables pour rendre le service pérenne. Enfin, une douzaine de projets portent un double volet eau, assainissement et déchets en proposant des services en vue d'améliorer les conditions d'hygiène des populations au global, tandis que d'autres combinent un double volet déchets / agriculture.

La capitalisation : objectifs, contenu, méthodologie

Objectifs et enjeux

La capitalisation décrit le processus concourant à transformer les expériences et les pratiques en savoirs partageables. Elle désigne plus spécifiquement une démarche participative d'apprentissage et de co-construction de savoirs fondés sur les expériences vécues des acteur·ice·s. C'est une démarche qui doit leur être utile en leur permettant de favoriser le co-apprentissage, la mutualisation des savoirs, la mise en réseau, l'émergence et l'appui à des projets pertinents et pérennes.

À l'occasion des dix ans de l'appel à projets Solidarité Déchets et à la suite des conclusions de l'évaluation externe conduite en 2020 sur le dispositif de solidarité internationale du Syctom⁵, la capitalisation a été adoptée comme un axe stratégique par les élu.e.s. Cette priorité stratégique fait écho aux demandes croissantes des organisations du secteur (ONG, collectivités territoriales, acteurs institutionnels, etc.) de contribuer à la construction de savoirs et d'apprentissages, d'éviter certains écueils et d'accéder à des exemples phares, pour mettre en place des projets ambitieux et pérennes autour du dispositif 1% déchets.

Si certains opérateurs de la solidarité internationale ont déjà amorcé ce travail de capitalisation (cf. bibliographie : capitalisation du Gret, PAGEDS), la position du Syctom, en tant que bailleur majeur de projets de gestion des déchets solides en coopération décentralisée, a renforcé la nécessité d'un projet structuré de capitalisation.

La démarche de capitalisation poursuit ainsi un double objectif.



D'une part, elle vise à créer un espace de ressources et de partage pour les acteurs de la solidarité internationale, en mettant en lien les différents acteurs et en leur fournissant des retours d'expérience concrets. Elle favorise également l'échange de bonnes pratiques et renforce l'efficacité des actions sur le terrain.



D'autre part, la capitalisation a pour ambition d'inspirer et de mobiliser les collectivités territoriales en France et à l'international. En partageant les expériences et les apprentissages issus des projets financés par le Syctom, elle encourage d'autres agglomérations à s'engager dans des initiatives similaires, en démontrant les bénéfices et les impacts concrets de ces actions. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie plus large de plaidoyer, visant ainsi à promouvoir une mobilisation accrue du 1% déchets comme levier de financement solidaire et à renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets de solidarité internationale.

⁵ Mission d'évaluation du dispositif de solidarité internationale du Syctom engagé par le Syctom depuis 2015 et proposition d'axes d'amélioration, Prospective Coopération (août 2020) : https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/engagements/Action_inter_2021/Resume-Eval-Syctom-Prospective20201130.pdf

Plutôt que de juger des échecs ou réussites des projets, capitalisons collectivement !

Si des évaluations de projets permettent de mesurer et apprécier l'efficacité et la pertinence des projets, la capitalisation vise à valoriser et transmettre l'expérience acquise, en croisant les expériences et regards des porteurs de projet, des collectivités et des communautés impliqués dans la mise en œuvre de projets, ainsi que leurs partenaires techniques et financiers au Nord comme au Sud.

Ainsi, les 9 années de pratiques et d'expériences autour du dispositif 1% déchets méritent d'être partagées et diffusées pour **inviter d'autres acteurs à s'engager dans ce dispositif de solidarité ou encore faciliter le travail de celles et ceux qui sont déjà engagé.e.s.**



Démarche réflexive et collective, la capitalisation doit permettre aux parties prenantes de mobiliser leur mémoire sur leur savoir-faire et les connaissances acquises par la mise en place des projets. En effet, par une approche autour des expériences, des vécus, des pratiques et des compétences, la capitalisation s'inscrit dans une démarche apprenante pour les parties prenantes qui y contribuent, puisqu'il s'agit de tirer des enseignements et des pratiques concrètes à partager sur la base de leurs connaissances respectives. Pour cela, il s'agit de décortiquer aussi bien les réussites que les échecs et les défis rencontrés dans la mise en place et la gestion des projets : En bref, ce sont moins les résultats qui comptent que les processus et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Axes de la capitalisation

Les apprentissages de cette capitalisation sont synthétisés en cinq axes clés ; chacun pouvant être appréhendé séparément des autres. Ils ont été discutés au démarrage de la capitalisation avec les équipes du Syctom, du F3E et les porteurs de projet impliqués.

Axe 1 : Concevoir et monter un projet : une étape fondatrice pour assurer la pertinence et la cohérence des approches de gestion des déchets

Axe 2 : Formaliser la gouvernance : la clarification des rôles et responsabilités est un enjeu crucial tout au long des projets

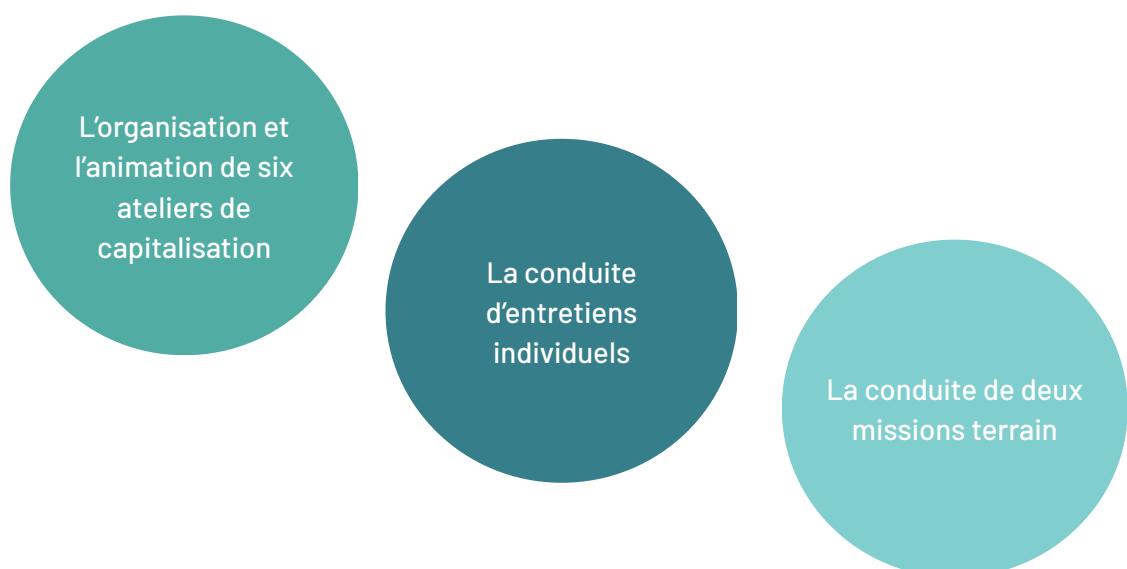
Axe 3 : Informer et mobiliser les publics pour assurer l'acceptabilité, l'efficacité et l'impact local des projets

Axe 4 : S'adapter aux risques et aux imprévus anticiper les aléas, et adapter la gestion des projets aux contextes d'intervention

Axe 5 : Anticiper la suite assurer la soutenabilité des projets dans le temps, et pérenniser les acquis

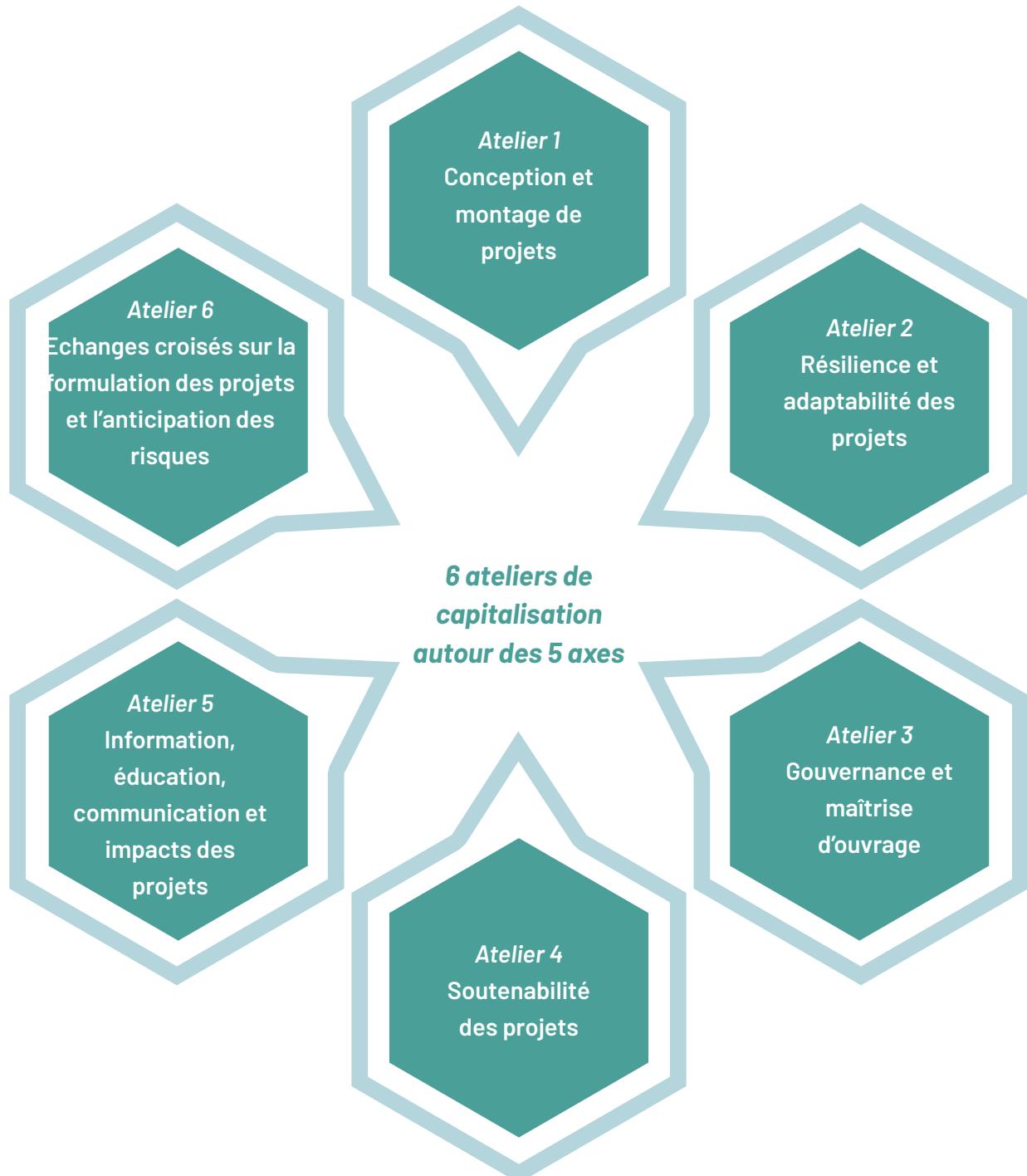
Méthodologie et parties prenantes de la capitalisation

L'approche de cette capitalisation a reposé sur :



Sur les ateliers de capitalisation :

Cinq ateliers collectifs ont été organisés autour des cinq axes de capitalisation. Un dernier atelier a été organisé sous la forme d'échanges croisés entre les porteurs de projets et les instructeur.ice.s de l'appel à projets Solidarités Déchets au sein du Syctom.



Les participant.e.s aux différents ateliers ont réuni **13 OSC et 1 partenaire institutionnel**, permettant de faire des retours sur **25 projets**. Les ONG ayant été représentées durant les ateliers de capitalisation sont listées ci-dessous :

CEFREPADE (Projet Africompost : Togo, Cameroun, Madagascar ; Projet en Haïti ; Projet ville de Dschang, Cameroun (en collaboration avec ERA Cameroun)

EdM - Miawodo (Projet communal de gestion des déchets, Kévé, Togo)

ENPRO (Projets Africompost et PAADES, Togo (en collaboration avec GRET)

Entrepreneurs du Monde (EdM) (Projet Lomé, Togo (en collaboration avec GRET) ; Projet Kévé, Togo)

ERA Cameroun (Projet ville de Dschang, Cameroun (en collaboration avec CEFREPADE) ; Projet ville de Foumban, Cameroun)

Experts Solidaires (Projets au Maroc, Togo, Bénin, Madagascar)

GESCOD (Projet Sa'a, Cameroun)

GRDR (Projet à Selibaby, Mauritanie)

Gret (Projets Africompost et PAADES, Togo (en collaboration avec ENPRO) ; Projet île Sainte-Marie, Madagascar ; Projet Lomé, Togo (en collaboration avec EdM) ; Projets Mahajanga et Antananarivo, Madagascar (en collaboration avec Madacompost)

HAMAP Humanitaire (Projet en Tunisie)

Le Partenariat (Projet REVIS, Guinée ; Projet El Aounate, Maroc)

Madacompost (Projets Mahajanga et Antananarivo, Madagascar (en collaboration avec le Gret)

SEVES (Projet d'Amélioration des Services Publics Essentiels de Vogan (PASPEVO), phase 3, Togo ; Projet Ngaoundal, région de l'Adamaoua, Cameroun)

Agrisud International (Projet Anamay au Laos)

Sur les missions terrain :

Deux missions terrain ont été conduites dans deux zones à intérêt de capitalisation :



- Une première mission au Togo et au Bénin pour visiter :
 - Au Bénin : les projets de Renforcement de la gestion et de la valorisation des déchets dans le département du Mono (Département des Yvelines, Comé), de Développement d'un dispositif inclusif de récupération, tri et réinsertion dans des filières de valorisation des matières recyclables issues des déchets ménagers de la ville de Porto-Novo (Conseil des Béninois de France et Gbogbétô, Porto Novo);
 - Au Togo : les projets Africompost (Gret, Lomé), De la Collecte Au Transformation des Déchets - DCATD (Entrepreneurs du Monde, Miawodo ; Kévé), Projet d'Amélioration des Services Publics Essentiels de Vogan - PASPEVO (SEVES, Vogan), Gestion durable des déchets solides (AIMF, Aného).

- Une seconde mission au Cambodge, Laos et Vietnam pour visiter :

- Au Cambodge : le SMART Siem Reap (Gret, district de Sotr Nikom, province de Siem Reap);
- Au Laos : l'initiative ANAMAY (Agrisud International, dans le District de Viengkham);
- Au Vietnam : le projet PRO 3 (Gret, district de Vinh Phuc).





AXE 1 : CONCEVOIR ET MONTER UN PROJET

**Une étape fondatrice pour assurer la
pertinence et la cohérence des
approches de gestion des déchets**



**l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers**

Concevoir et monter un projet : les apprentissages clés !

Enjeux clés

1. La phase de conception est décisive pour garantir la pertinence, la cohérence et la faisabilité d'un projet. Elle est souvent intuitive et informelle au départ – il faut lui redonner une place structurante et assumée dans les projets.
2. Elle repose sur une forte capacité à mobiliser, aligner et faire coopérer les acteurs locaux.
3. L'exploration préalable et les études techniques/socioéconomiques sont essentielles, mais souvent sous-estimées.

Bonnes pratiques identifiées

Créer une dynamique collective

- Organiser des temps de concertation dès l'amont du projet.
- Prendre en compte la diversité des points d'entrée (environnement, santé, agriculture...).
- Documenter précisément les dynamiques locales à l'œuvre, y compris lorsqu'elles sont informelles (réunions de quartier, engagements associatifs, liens historiques).

Structurer des partenariats solides

- Tester les alliances à travers des phases pilotes ou exploratoires.
- Positionner les porteurs de projet comme facilitateurs et médiateurs, non comme prescripteurs.
- Impliquer les collectivités, associations, diasporas ou opérateurs déjà actifs sur le territoire.

Appuyer les choix sur des études préalables

- Combiner diagnostics techniques (flux de déchets, infrastructures) et diagnostics socioéconomiques (pratiques, acceptabilité, capacité à payer).
- Prévoir un budget spécifique pour les études et leur donner du temps.

Privilégier des options techniques sobres et adaptées

- Opter plutôt pour des solutions low-tech, réparables localement, alignées sur les capacités des territoires.
- Tenir compte des contraintes saisonnières dans la planification.

Soigner le montage du dossier de financement

- Prouver l'ancrage local, la pertinence du périmètre et la crédibilité des acteurs impliqués : ne rien laisser implicite.
- Présenter un cadre logique clair, un budget réaliste, un plan de financement cohérent. Au-delà du cadre logique, justifier les choix et anticiper les contraintes.

Apprentissages clés à retenir.



Lenteur stratégique : Un montage lent peut poser des bases solides et favoriser la pérennité.



Expérimentation utile : Une phase pilote ou exploratoire permet d'ajuster les objectifs et les alliances.



Contextualisation obligatoire : Il n'y a pas de modèle unique – chaque projet doit être co-construit à partir du terrain.



AXE 2 : FORMALISER LA GOUVERNANCE

**La clarification des rôles et
responsabilités, un enjeu crucial
tout au long des projets**



**l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers**

Formaliser la gouvernance : les apprentissages clés !

Enjeux

1. Les projets de gestion des déchets reposent sur une pluralité d'acteurs aux rôles évolutifs : distinguer clairement la gouvernance du projet et celle du service est essentiel.
2. Une gouvernance mal définie peut entraîner des retards, des tensions institutionnelles ou une perte d'ancrage territorial.
3. La gouvernance conditionne la capacité d'un projet à durer dans le temps, à s'adapter aux imprévus et à s'intégrer dans les dynamiques locales.

Bonnes pratiques capitalisées

Clarifier les rôles dès le démarrage

- Identifier précisément les responsabilités de chaque acteur : porteur de projet, commune, prestataire, communauté.
- Clarifier en particulier la place des porteurs de projets, versus la maîtrise d'ouvrage assurée à long terme par les autorités communales.

Différencier gouvernance du projet et gouvernance du service

- Le pilotage du projet (mise en œuvre, suivi) ne doit pas être confondu avec la gouvernance du service public à long terme.
- Associer les élu.es, conseillers et services techniques à la définition des orientations, à travers des réunions de lancement, des temps de formation ou de clarification des responsabilités concrètes
- Poser dès le début les bases du modèle de gestion envisagé pour la suite : régie, délégation, implication communautaire...

Structurer des espaces de coordination adaptés

- Instaurer un comité de pilotage rassemblant les différentes parties prenantes.
- Mobiliser les espaces décisionnels réels (exécutif communal, comités techniques, etc.) plutôt que de créer des instances ad hoc sans légitimité locale
- Prévoir une animation régulière de ce comité, avec un rôle clair (suivi, arbitrage, appui technique...).
- Ajuster les calendriers et les séquences du projet en fonction des rythmes décisionnels locaux.

Prévoir un appui aux fonctions de maîtrise d'ouvrage

- Accompagner les collectivités dans leur rôle décisionnel et leur permettre de suivre les projets techniquement et administrativement.
- Renforcer leurs capacités techniques en particulier (règles de passation, suivi, rapportage)

Conserver une souplesse de fonctionnement

- Adapter la gouvernance en fonction des évolutions du contexte (changements d'équipe municipale, redéfinition du périmètre...).
- Prévoir des mécanismes de révision des rôles ou du mode de coordination si besoin.
- Prévoir une transition progressive des responsabilités à la sortie du projet.

Apprentissages clés à retenir.



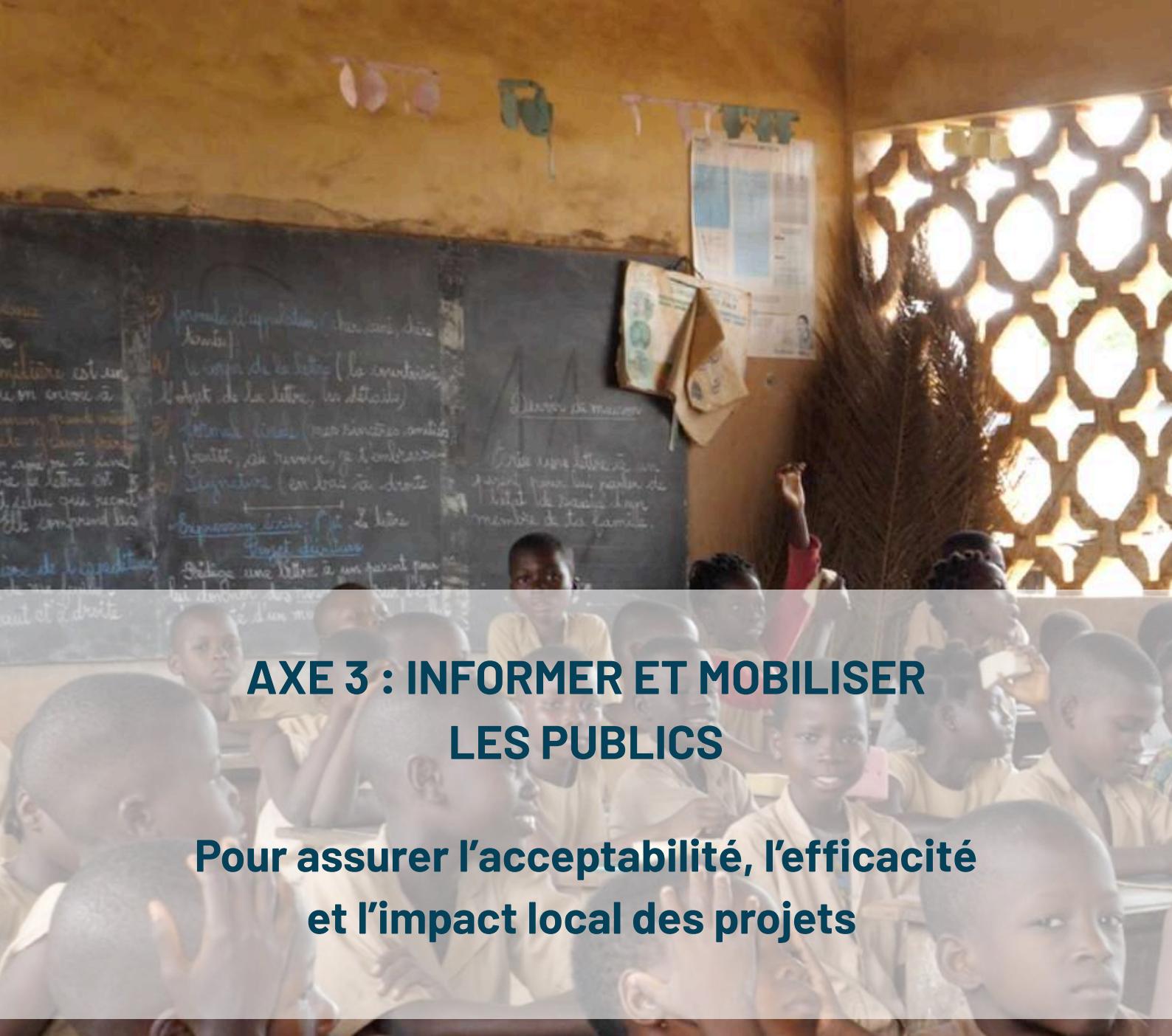
**Une gouvernance claire sécurise
les projets dans la durée**



**Les documents de cadrage, même simples,
renforcent la légitimité des rôles et des décisions.**

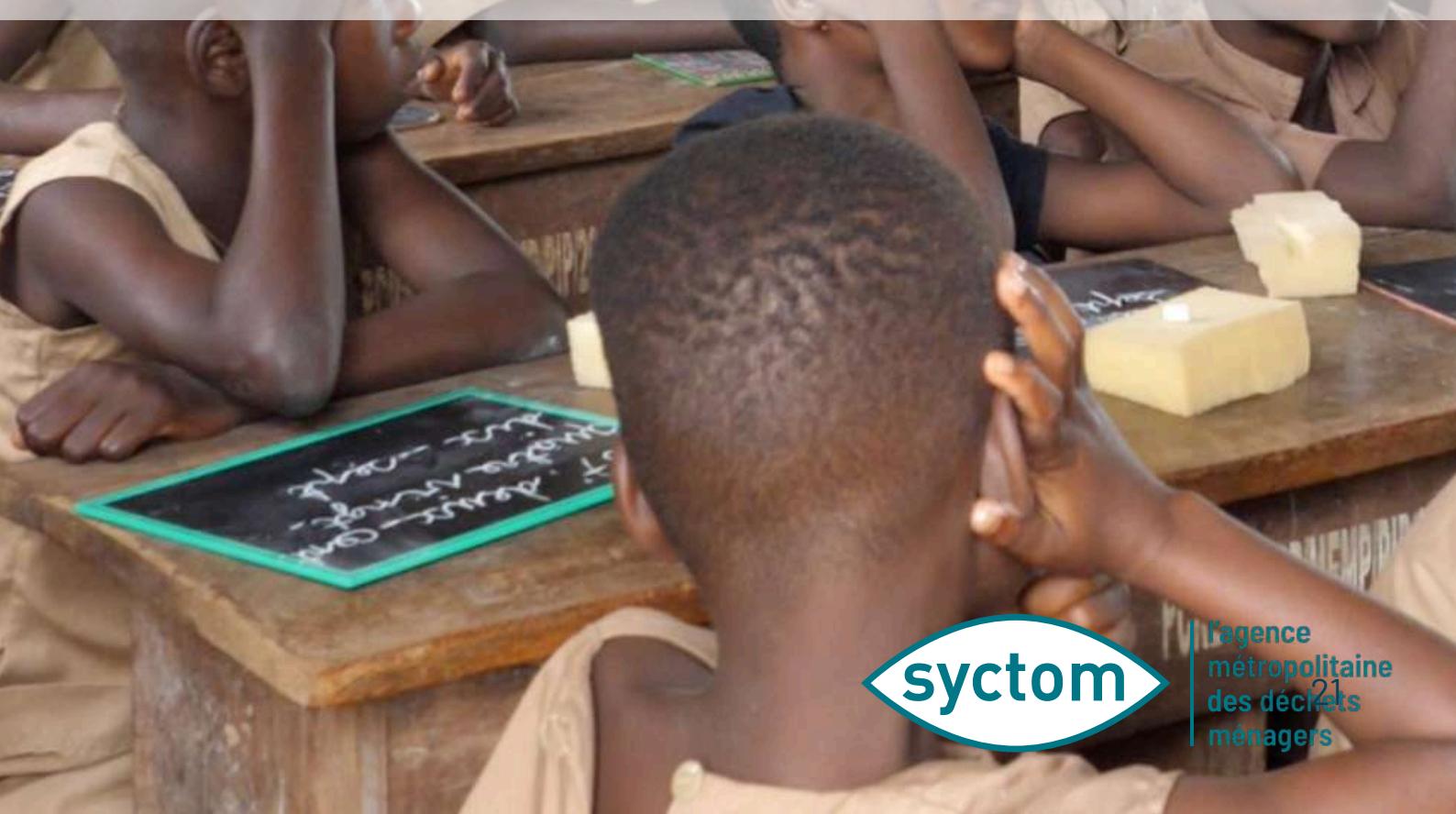


**Prévoir une gouvernance évolutive est souvent
plus efficace qu'un modèle figé.**



AXE 3 : INFORMER ET MOBILISER LES PUBLICS

Pour assurer l'acceptabilité, l'efficacité
et l'impact local des projets



l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

Informer et mobiliser les publics : les apprentissages clés !

Enjeux

1. La réussite d'un projet repose autant sur le montage du projet, sa gouvernance, les solutions techniques choisies que sur la compréhension et l'implication des usager.e.s et des populations bénéficiaires.
2. L'implication des usager.e.s ne se décrète pas : elle se construit en partant de leurs usages, de leurs représentations et de leurs marges d'action concrètes.
3. La mobilisation doit être préparée, contextualisée et suivie dans le temps. Pourtant, les pratiques d'IEC (information, éducation, communication) sont trop souvent cantonnées à une phase ponctuelle, sans suivi ni ancrage local.

Bonnes pratiques capitalisées

Adapter les formats aux usages locaux

- Privilégier les supports simples et accessibles (pictogrammes, vidéos courtes, théâtre forum, interventions radio...).
- Éviter les messages trop génériques ou normatifs : s'appuyer sur les préoccupations concrètes (hygiène, image du quartier, qualité de vie).

S'appuyer sur des relais communautaires

- Identifier des personnes-relais dans chaque quartier ou village (enseignant.e.s, chefs coutumiers, jeunes, responsables d'associations).
- Former ces relais et leur permettre de porter les messages de manière crédible et adaptée.

Inscrire l'IEC dans la durée

- Prévoir des actions de sensibilisation régulières, pas uniquement concentrées sur le lancement du projet.
- Mettre en place des dynamiques collectives pérennes (clubs d'habitants, brigades scolaires, campagnes annuelles...).

Mobiliser la population à travers l'action concrète

- Organiser des activités visibles et participatives (journées de collecte, concours de tri, plantations d'arbres...).
- Associer les habitant.e.s à la conception ou à l'évaluation des dispositifs (questionnaires, réunions publiques...)

Donner une visibilité locale à l'action

- Renforcer la reconnaissance du service localement : identifier les agents de collecte, créer des outils de signalétique, relayer les actions via des radios ou journaux communautaires.
- Faire exister le projet dans le paysage quotidien renforce son appropriation.

Apprentissages clés à retenir.



L'information descendante ne suffit pas : il faut créer des espaces d'échange et de participation.



Les relais de proximité sont les garants de la durabilité des messages.



Les actions de mobilisation sont plus efficaces lorsqu'elles s'accompagnent de marges de participation réelles.



AXE 4 : S'ADAPTER AUX RISQUES ET AUX IMPRÉVUS

**Anticiper les aléas et adapter la gestion
des projets aux contextes d'intervention**

Risques et imprévus : les apprentissages clés !

Enjeux

1. Les projets de gestion des déchets sont confrontés à des aléas politiques, institutionnels, économiques, logistiques ou environnementaux, qui viennent perturber leur mise en œuvre.
2. Ces imprévus ne sont pas des anomalies, mais des réalités fréquentes des contextes d'intervention.
3. La capacité à s'adapter, à documenter les écarts et à ajuster les modes de faire est un indicateur de robustesse du projet.

Bonnes pratiques capitalisées

Anticiper les aléas dès la conception

- Intégrer une marge de flexibilité dans les plannings, les budgets et les indicateurs.
- Prévoir des marges d'ajustement aux étapes clés du projet (démarrage, mi-parcours, sortie).
- Concevoir des calendriers compatibles avec les rythmes décisionnels locaux

Documenter les imprévus et les réponses apportées

- Identifier les événements imprévus (retards administratifs, crises, changements politiques...) et consigner les ajustements mis en œuvre.
- Partager ces retours d'expérience entre porteurs de projets pour nourrir les apprentissages collectifs.

Travailler avec les contraintes plutôt que contre elles

- Tenir compte des saisons, des accès difficiles, des périodes électorales ou de culte dans la planification.
- Ne pas chercher à « maintenir le cap coûte que coûte » si les conditions rendent une activité peu pertinente ou inefficace.

Renforcer la résilience organisationnelle

- Identifier les relais possibles en cas d'indisponibilité (co-portage, transfert temporaire de responsabilités...).
- Définir des procédures simples pour adapter rapidement les actions, en accord avec les partenaires et les bailleurs.

Adapter les dispositifs de gestion et de concertation au fil du projet

- Adapter les outils de suivi, de communication ou de gestion technique en fonction des retours terrain.
- Accepter que certains dispositifs nécessitent plusieurs itérations avant de trouver une forme stable.

Apprentissages clés à retenir.



Documenter les imprévus et les réponses apportées
permet aux équipes projet de mieux comprendre
leurs marges de manœuvre, d'en tirer des
enseignements opérationnels, et de renforcer la
capacité collective à faire face à l'incertitude.



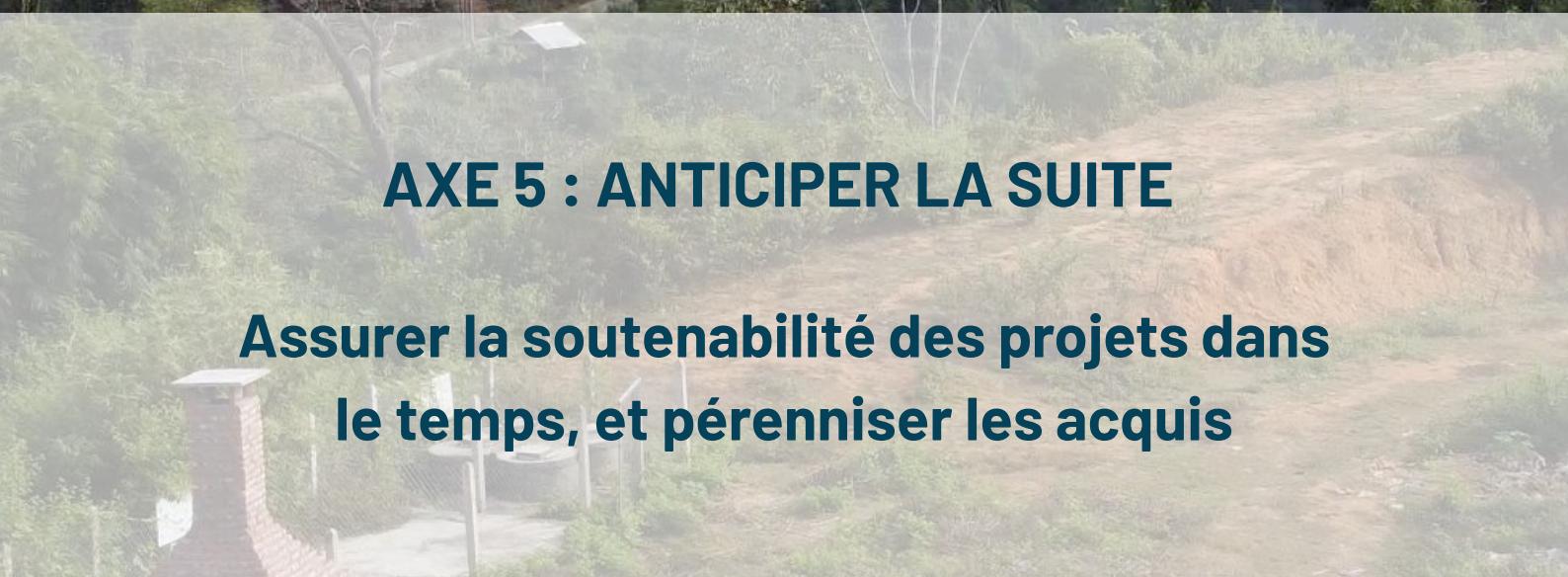
Intégrer des marges d'ajustement dès la conception
(dans le calendrier, le budget, les indicateurs)
favorise une gestion stratégique des imprévus.



Préserver une posture de neutralité et des liens
avec différents niveaux d'acteurs permet de
maintenir la continuité des projets, même en cas de
changement de mandature ou de tensions locales.



AXE 5 : ANTICIPER LA SUITE



**Assurer la soutenabilité des projets dans
le temps, et pérenniser les acquis**



Anticiper la suite : les apprentissages clés !

Enjeux

1. La soutenabilité des projets de gestion des déchets repose sur plusieurs dimensions interdépendantes : économiques, organisationnelles, institutionnelles, sociales et environnementales.
2. Elle ne peut être pensée uniquement en fin de parcours, mais doit être anticipée dès la conception du projet.
3. Préparer la suite implique d'anticiper les responsabilités à reprendre, d'estimer les ressources mobilisables dans la durée, et de reconnaître les effets différés qui peuvent émerger après la fin du financement.

Bonnes pratiques capitalisées

Planifier la sortie de projet dès le démarrage

- Identifier les acteurs appelés à reprendre le service ou les fonctions portées par le projet, et anticiper le transfert de responsabilités.
- Organiser des séquences progressives de passation : montée en charge de la commune, retrait partiel du porteur, accompagnement ciblé.

Ancrer le projet dans les dynamiques institutionnelles locales

- Favoriser une implication active et progressive des collectivités et des relais communautaires dans la gouvernance du service.
- S'appuyer sur les dynamiques déjà en place, renforcer la lisibilité des rôles et inscrire le projet dans les pratiques de gestion existantes, sans chercher à imposer une formalisation prématuée.

Contribuer à l'équilibre économique du service et à l'autonomie des acteurs locaux

- Faciliter l'autonomie financière des opérateurs (communes, coopératives, structures relais) passe par un appui à leur capacité de gestion et par l'identification de ressources diversifiées.
- Cela inclut la valorisation des déchets, les subventions locales, les dispositifs sociaux, mais aussi une réflexion sur l'optimisation des dépenses et sur la place du service dans l'équilibre budgétaire communal.

Renforcer les structures relais

- Appuyer les structures existantes (communes, intercommunalités, coopératives, associations) dans leur professionnalisation, leur gestion administrative, leur visibilité institutionnelle.
- Prévoir du temps et des ressources pour consolider ces relais, notamment dans les derniers mois du projet.

Prévoir un suivi dans la durée pour repérer les effets différés

- Certains changements prennent du temps à émerger : reconnaissance d'un acteur local, nouvelles coopérations, évolutions de pratiques.
- Mettre en place un dispositif de suivi adapté permet de repérer ces effets
- Ce suivi contribue à mieux apprécier la portée réelle du projet et à éclairer les conditions de sa soutenabilité.

Apprentissages clés à retenir.



Sur le plan institutionnel :

l'intégration du service dans les dispositifs existants se construit progressivement, à travers des coopérations concrètes.



Sur le plan économique :

contribuer à l'équilibre budgétaire de la commune ou de l'opérateur, en diversifiant les ressources et en optimisant les dépenses, favorise la continuité du service.



Sur le plan organisationnel :

l'autonomie des structures impliquées (coopératives, communes, associations) suppose un appui dans la durée, notamment sur la gestion, la structuration et la reconnaissance institutionnelle.



Sur le plan social et politique :

certains effets apparaissent après la fin du projet ; les dispositifs de suivi permettent de repérer et valoriser ces dynamiques différées, utiles à la légitimation locale et à la pérennisation.



CONCLUSION



syctom

l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

Mettre en récit les expériences variées

Cette démarche de capitalisation, conduite à l'occasion des dix ans du dispositif Solidarité Déchets porté par le Syctom, a permis de valoriser une diversité d'expériences de terrain menées dans des contextes locaux variés, mais traversés, souvent, par des défis communs.

En croisant les récits des porteurs de projet, les retours des instructeur.ice.s, les analyses des collectivités partenaires et les réalités vécues sur le terrain, cette capitalisation a eu vocation à offrir un regard transversal et approfondi sur les conditions de réussite, de faisabilité et de durabilité des projets de gestion des déchets solides dans les pays du Sud. Elle a également cherché à mettre en lumière les difficultés et les écueils rencontrés par les acteurs dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre et de suivi des projets, pour faire émerger des constats partagés et des apprentissages clés.

Cette mise en récit collective a également révélé que les projets soutenus ne sont pas seulement des réponses techniques à un problème de salubrité ou de traitement des déchets. Ils constituent souvent des leviers d'aménagement local, de développement socio-économique, de renforcement des capacités communales, voire d'inclusion sociale. Ils témoignent, dans leur ensemble, d'une capacité à faire système à partir de fragments, à créer des ponts entre acteurs, à expérimenter des pratiques et à mettre en œuvre, dans certains contextes, des services structurés.

En fin de compte, cette capitalisation a cherché non seulement de restituer la mémoire des expériences conduites, mais aussi à en extraire des enseignements structurants, à la fois pour renforcer la qualité des projets à venir, améliorer l'accompagnement proposé par les bailleurs, et outiller d'autres collectivités souhaitant s'engager dans des actions de coopération internationale. Elle contribue ainsi à nourrir une dynamique collective d'apprentissage et de solidarité, fondée sur l'écoute, le partage, la réflexivité et la volonté d'agir durablement.

Ces enseignements constituent enfin des repères précieux pour l'ensemble des acteurs impliqués – porteurs de projet, ONG partenaires, bailleurs, collectivités du Nord et des Suds, etc. – ou souhaitant s'engager dans des démarches de coopération autour des enjeux de gestion des déchets.

Faire émerger des apprentissages

Le processus de capitalisation a permis de faire émerger des apprentissages sur les cinq axes étudiés, dont les éléments clés sont résumés ci-dessous.

Axe 1 : Concevoir et monter un projet

La réussite d'un projet de gestion des déchets repose sur des fondations solides : fédérer les acteurs autour d'une dynamique collective, calibrer le projet à son environnement et aux besoins identifiés, choisir des solutions techniques adaptées, et construire un dossier de financement solide.

Les projets naissent généralement d'acteurs multiples – élu.e.s, citoyen.ne.s, associations, entrepreneurs – hors du cercle des expert.e.s de la gestion des déchets. En outre, pour beaucoup, ils répondent à des enjeux dépassant la seule gestion des déchets : amélioration du cadre de vie, de la santé publique, développement territorial ou agricole, etc.. Cette diversité des prismes et des points d'entrée appelle une démarche d'écoute et de co-construction dès le départ.

Une dynamique collective se construit via des espaces de dialogue permettant de faire émerger des diagnostics partagés et de tester les alliances. Ces espaces peuvent être préexistants ou créés pour le projet. La dynamique collective peut également être renforcée par la mise en place d'expérimentations pilotes, permettant de tester la solidité des partenariats et des alliances envisagés dans le cadre du projet.

Calibrer le projet repose sur des diagnostics techniques, socioéconomiques et institutionnels. Certains projets procèdent en outre par le biais d'expérimentations à petite échelle sur des maillons critiques de la chaîne de la gestion des déchets, avant de viser une extension du périmètre. D'autres en revanche, visent dès le départ la structuration d'une filière complète, de la pré-collecte à la valorisation finale. Le choix de l'un ou l'autre de ces modèles ne peut faire l'objet d'une approche prescriptive, mais s'appuie sur une compréhension fine des réalités et des dynamiques territoriales.

Le choix des solutions techniques est déterminé quant à lui par la nécessité de concilier efficacité, sobriété et acceptabilité sociale. De nombreux projets font à cet égard le choix de dispositifs simples, pouvant facilement être entretenus et maintenus au fil du temps. À l'inverse, des solutions surdimensionnées ou jugées trop frugales – et donc régressives – peuvent constituer un frein dès le lancement du projet.

Monter un dossier de financement demande une vision claire, un cadre logique cohérent, un budget réaliste et un plan de financement solide. L'ancre local, la valorisation des activités « soft » (sensibilisation, mobilisation), et la prise en compte du cofinancement sous différentes formes (apports en nature, bénévolat) renforcent la crédibilité du dossier. Anticiper la suite du projet, notamment en termes de financement et de relais locaux, est essentiel pour démontrer que la réflexion sur la suite a déjà été initiée. Ces enseignements plaident pour une évolution continue de l'Appel à projets Solidarité Déchets afin de mieux intégrer la diversité des porteurs, des contextes et des ressources. Ils rappellent que concevoir un projet est un processus vivant, ancré dans les réalités humaines autant qu'administratives.

Axe 2 : Formaliser la gouvernance

Au cœur de nombreux projets de gestion des déchets, la question de la gouvernance se révèle décisive mais souvent fragile. Les projets sont confrontés à des faiblesses institutionnelles structurelles : implication incertaine des maîtrises d'ouvrage, flou dans la définition et la répartition des rôles et des responsabilités, dépendance excessive à des personnes clés. Or, sans pilotage clair ni ancrage local ni appropriation institutionnelle, les risques d'essoufflement ou d'abandon à moyen terme sont élevés.

Renforcer l'ancrage local des projets suppose d'impliquer les maîtrises d'ouvrage dès la conception, en identifiant leurs contraintes et en adaptant les modalités de collaboration à leur réalité quotidienne. Cela passe par la formation, mais aussi par un accompagnement à long terme dans une logique de « coaching », et non de transmission descendante.

Une gouvernance efficace repose également sur l'implication élargie des parties prenantes locales, via la mobilisation des élu.e.s, des technicien.ne.s, des associations, des comités villageois ou encore des chefs traditionnels dans une logique de concertation active.

Enfin, formaliser la gouvernance d'un projet exige la mise en place de formats et de modalités adaptés : identification d'un point focal local capable de faire le lien entre partenaires, appui de structures existantes plutôt que création de comités ad hoc, articulation entre le temps du projet et celui du service à structurer. Au fond, la gouvernance ne repose pas que sur des organigrammes : elle s'appuie sur la prise en compte du facteur humain, sans doute l'un des aspects les plus complexes à gérer dans les projets mais pourtant au cœur de la réussite de ces derniers !

Axe 3 : Informer et mobiliser les publics cibles

L'Information, l'Éducation et la Communication (IEC) regroupent des démarches plurielles et créatives répondant à des objectifs divers : informer de manière claire sur le fonctionnement d'un service, éduquer pour transformer durablement les pratiques, promouvoir un changement de comportements et communiquer pour créer un dialogue et une implication active des acteurs dans les projets.

Les démarches d'IEC s'avèrent trop souvent considérées comme des dimensions secondaires, alors qu'elles constituent en réalité un levier fondamental de réussite des projets. Sensibiliser, faire comprendre, impliquer : autant d'actions essentielles pour garantir l'adhésion des populations, condition indispensable à la viabilité et à la pérennité des projets mis en place.

Toutefois, les démarches doivent être soigneusement ajustées aux contextes (niveau d'alphabétisation, langue locale, habitudes culturelles, typologie des usager.e.s, etc.) et les messages adaptés aux objectifs visés : convaincre d'un abonnement payant, faire accepter le tri, décourager le brûlage à ciel ouvert ou encore valoriser l'utilisation du compost nécessitent des approches et des arguments spécifiques. La temporalité est également cruciale : une campagne bien conçue mais mal calée par rapport au déploiement du service peut manquer sa cible.

En outre, l'implication des parties prenantes locales renforce la légitimité et l'efficacité des actions d'IEC. Les élu.e.s, les leaders communautaires, les enseignant.e.s ou encore les jeunes constituent des relais crédibles et légitimes pour accroître la portée des actions d'IEC.

Enfin, pour inscrire les messages dans la durée, il apparaît essentiel de combiner des canaux variés et d'en assurer la récurrence. Cependant, l'après-projet ne doit pas rester un impensé : qui prendra le relais ? Quelles structures locales peuvent poursuivre cette dynamique ? La transmission des outils, la montée en compétences des acteurs locaux et leur reconnaissance comme légitimes sont les clés d'une démarche d'IEC pérenne.

Axe 4 : S'adapter aux risques et aux imprévus

Malgré une planification rigoureuse, les projets restent exposés à une série de risques – politiques, institutionnels, économiques, techniques, sociaux, environnementaux ou sanitaires – qui entravent la progression des projets ou modifient les conditions initiales de leur mise en œuvre. A la différence des faiblesses structurelles du secteur de la gestion des déchets (un cadre réglementaire souvent insuffisant ou inadapté, une production croissante de déchets surpassant les capacités de gestion existantes, des difficultés logistiques pour garantir une couverture adéquate en matière de collecte, un accès limité aux financements pour les projets de gestion des déchets, une faible compétitivité des filières de recyclage face aux matériaux neufs, etc.), les risques et les imprévus sont difficilement anticipables et nécessitent la mise en place de stratégies d'adaptation rapides et adaptées.

Aucun projet n'échappe à ces aléas. A ce titre, la capacité à s'adapter, rebondir et réajuster les projets constitue un facteur clé d'adaptation !

Les risques politiques et institutionnels constituent des risques majeurs dans la vie des projets : adoptions de réformes, rotation non prévue des équipes municipales, changement de mandature au niveau national, etc. Autant d'événements qui peuvent remettre en cause les bases du projet. Pour y faire face, l'adoption d'une posture neutre et l'accompagnement des collectivités dans le renforcement de leurs capacités fiscales ou financières peut permettre d'assurer la continuité du service, quelle que soit l'orientation politique.

Les risques économiques – inflation, fluctuation des prix des matières premières et recyclables – peuvent fragiliser la viabilité d'un service. L'expérience de la crise du COVID-19 et les conséquences économiques associées, ont souligné avec acuité l'importance d'une stratégie d'adaptation : diversification des circuits de distribution, réduction des coûts logistiques, développement de marchés locaux, etc. De même, les aléas financiers, liés par exemple à une augmentation brusque des charges ou des coûts, à une rentabilité insuffisante de certains services ou encore le risque de retard dans le décaissement des fonds, peuvent être atténués avec des capacités et des outils solides de gestion et de planification financière.

Enfin, les risques sociaux – faible demande, résistance des usager.e.s, manque de confiance dans les services mis en œuvre- ou les défaillances techniques (équipements inadaptés ou mal entretenus) rappellent que chaque dimension du projet mérite d'être pensée dans une logique de robustesse. Le facteur humain en particulier, difficilement anticipable, souligne le fait que le dialogue, la prise en compte des besoins et des retours, voire la concertation, constituent des éléments essentiels de résilience aux aléas.

En définitive, la prévention des risques ne passe pas par leur élimination, mais par la capacité à les reconnaître, les documenter et à ajuster les réponses en conséquence.

Axe 5 : Anticiper la suite

La durabilité d'un projet au-delà du calendrier de celui-ci ne se décrète pas : elle se construit, dès l'amont, en intégrant des leviers de soutenabilité économique, organisationnelle, sociale et institutionnelle. L'un des premiers enjeux réside dans la faisabilité économique du service. Cette faisabilité s'appuie sur la déconstruction de l'idée dominante – mais erronée – selon laquelle la gestion des déchets serait spontanément rentable. Elle implique également de penser des modèles sobres, ciblés et évolutifs. Concentrer les efforts sur les zones à plus forte capacité contributive (marchés, axes commerciaux, etc.), réduire les charges fixes, ou encore optimiser la fiscalité locale sont autant de stratégies mobilisées par les projets les plus solides, dans une optique de durabilité.

Sur le plan institutionnel, les projets pérennes sont ceux qui s'ancrent dans des structures locales durables, capables d'assumer la maîtrise d'ouvrage dans la durée. Cela suppose de former, d'accompagner, de structurer les équipes locales dès le départ. L'expérience de plusieurs projets illustre l'intérêt d'une approche par co-renforcement : valoriser les compétences existantes, outiller les acteurs sans les marginaliser, et reconnaître le rôle central des technicien.nes, élu.es et opérateurs locaux dans la conduite du service.

Enfin, la temporalité est un facteur décisif. Concevoir un service robuste exige du temps – souvent plusieurs années – et une stratégie progressive de sortie du financement bailleur. Concevoir un service dans la durée s'appuie donc sur des partenariats de long terme, une inscription dans les cadres de planification locaux, et une capacité à capitaliser pour ajuster en continu les pratiques.

Plus qu'un aboutissement, la pérennité est une trajectoire, qui se nourrit d'une capacité de réflexion, de remise en cause et de coopération !

Tirer des enseignements clés

Sans être exhaustifs, les enseignements clés que cette capitalisation a permis de faire émerger sont synthétisés ci-dessous :

1/ Pour les porteurs de projet

Les porteurs de projet jouent un rôle central dans l'émergence, la structuration et la mise en œuvre d'initiatives souvent ancrées dans des dynamiques locales complexes. Cette capitalisation met en évidence plusieurs leviers pour renforcer la solidité des propositions :

- Adopter une logique de **co-construction**, en partant d'un diagnostic partagé et en s'appuyant sur des espaces de concertation avec les parties prenantes locales ;
- Privilégier des approches **modulaires et expérimentales**, permettant d'adapter progressivement les actions au contexte, notamment par des tests à petite échelle avant un passage à l'échelle ;
- Intégrer la **pérennisation dès la phase de conception**, en réfléchissant aux relais locaux, aux modèles de financement à long terme et à l'appropriation par les bénéficiaires ;
- Faire des choix techniques **sobres et appropriables**, pour éviter le surdimensionnement et garantir la maintenabilité des équipements ;
- Formaliser avec rigueur les **dossiers de financement**, en articulant clairement cadre logique, budget et stratégie de suivi, tout en mettant en valeur l'ancrage territorial et l'implication des acteurs.

2/ Pour le Syctom

En tant que structure porteuse du dispositif *Solidarité Déchets*, le Syctom joue un rôle d'interface entre les territoires du Nord et ceux du Sud. Cette capitalisation permet d'identifier plusieurs pistes d'évolution du dispositif, notamment :

- Renforcer l'accompagnement à la formalisation des projets, en proposant des outils simplifiés pour les porteurs, notamment pour les actions « soft » ou les projets à petite échelle ;
- Clarifier les attentes sur des critères comme l'**ancrage institutionnel, l'intégration du genre ou la dimension sécuritaire**, tout en laissant de la souplesse pour s'adapter à la diversité des contextes ;
- Mieux articuler **instruction technique et accompagnement politique**, pour aider à la mise en relation entre porteurs et collectivités, et créer les conditions d'une coopération équilibrée ;
- Capitaliser davantage en continu, en créant des espaces d'échange entre projets, pour mutualiser les apprentissages et favoriser la montée en compétence des porteurs.

3/ Pour les collectivités du Nord

Les collectivités du Nord qui souhaitent s'impliquer dans des actions de coopération décentralisée dans le secteur de la gestion des déchets peuvent tirer plusieurs enseignements de cette capitalisation :

- **Soutenir des initiatives portées localement**, en s'appuyant sur des partenariats équilibrés avec des structures ancrées dans le tissu local, qu'elles soient communales, associatives ou hybrides ;
- **Valoriser leur expertise technique et institutionnelle**, non pas pour transférer un modèle, mais pour accompagner les partenaires des Suds dans la structuration progressive de leurs propres dispositifs ;
- **S'engager dans la durée**, en reconnaissant que les résultats tangibles dans ce secteur nécessitent des investissements en temps, en dialogue, et en suivi rapproché ;
- **Intégrer la coopération déchets dans une approche transversale**, en lien avec les politiques climat, eau, santé, économie circulaire, et en promouvant des approches territorialisées de la transition écologique.

4/ Pour les collectivités des Suds

Les collectivités territoriales du Sud, en première ligne face aux enjeux de gestion des déchets, peuvent s'appuyer sur plusieurs leviers pour initier ou consolider des démarches structurantes :

- **Développer leur capacité de maîtrise d'ouvrage**, en se dotant de cadres clairs de planification, de suivi et de coordination des acteurs, même en contexte de faibles ressources ;
- **S'appuyer sur des relais communautaires ou associatifs solides**, lorsque les capacités institutionnelles sont limitées, pour garantir la continuité des services et la proximité avec les habitant.e.s ;
- **Concentrer les efforts sur les maillons prioritaires**, notamment la pré-collecte, la collecte et la mise à distance des déchets, avant d'investir dans des dispositifs plus complexes de valorisation ;
- **Mobiliser la société civile et les usager.e.s**, à travers des actions de sensibilisation, de participation et de renforcement des capacités, afin de créer les conditions d'une gestion durable et partagée des déchets.

En un mot

Au croisement de l'intérêt général, de l'innovation locale et des défis globaux, la gestion des déchets s'impose comme un enjeu transversal de développement durable, de justice environnementale et de santé publique.

Cette capitalisation rappelle que la coopération entre territoires, qu'elle soit technique, politique ou associative, ne peut produire des effets durables que si elle repose sur la reconnaissance des réalités de terrain, la valorisation des compétences locales, et l'engagement réciproque des partenaires.

Elle montre aussi que les dynamiques engagées depuis dix ans grâce à l'Appel à projets Solidarité Déchets du Syctom portent leurs fruits. En soutenant des projets concrets, porteurs de transformation locale, le Syctom a su faire de ce dispositif un levier d'expérimentation, d'innovation et de coopération. Il a contribué à structurer un écosystème d'acteurs agissant dans le champ de la gestion des déchets, tout en positionnant les collectivités comme actrices à part entière des dynamiques de solidarité et d'engagement.

À travers sa capacité à accompagner un nombre croissant de projets dans des géographies variées, à faire évoluer son dispositif sur la base des retours des acteurs, le Syctom continue d'affirmer un cap clair : celui d'une coopération exigeante, solidaire et tournée vers un objectif de contribuer à une transition juste et soutenable.



l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers